



NEW YORK CITY DEPARTMENT OF CORRECTION

# Unité de conseil et de services sociaux

**Un conseiller correctionnel adjoint ou un conseiller des « services sociaux » est affecté à chaque unité d'hébergement. En fonction du type de logement dans lequel vous résidez, votre conseiller attitré vous rendra visite entre une (1) et cinq (5) fois par semaine, pour une durée maximale d'une heure. Ils fournissent divers services sociaux et peuvent répondre à vos questions concernant les programmes disponibles dans votre unité. Selon votre unité, vous pourriez aussi travailler avec votre conseiller dans le cadre d'activités de groupe portant sur des sujets tels que la gestion de la colère et les compétences essentielles.**

Les pages suivantes contiennent des réponses succinctes aux questions fréquemment posées. Ces réponses comprendront des exemples de la façon dont votre conseiller en services sociaux peut vous aider pendant votre période de détention.

## QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

## EFFETS PERSONNELS

### **Vous avez besoin d'envoyer de l'argent chez vous ?**

Votre conseiller peut vous fournir les documents nécessaires pour envoyer de l'argent depuis votre compte de cantine de prison à un membre de votre famille ou à un ami dans la communauté. Il est possible de récupérer le chèque auprès de la caisse de Rikers ou de le faire envoyer par courrier à l'aide d'une enveloppe affranchie que vous devrez fournir

### **Vous avez besoin d'envoyer vos biens chez vous ?**

Votre conseiller peut vous fournir le formulaire permettant de remettre les biens que vous avez en votre possession au sein de l'administration pénitentiaire (Department of Corrections, DOC) à un membre de votre famille ou à un ami dans la communauté. Il est possible de récupérer les biens au Perry Building ou de les faire envoyer par la poste. Si vous choisissez d'envoyer vos biens par la poste, vous devrez disposer de suffisamment d'argent sur votre compte cantine pour couvrir les frais.

### **Préoccupations concernant des biens détenus par le NYPD ?**

Si vos biens sont sous la garde du NYPD, vous aurez besoin d'une déclaration sous serment de biens du NYPD qui devra être certifiée conforme par la bibliothèque juridique. Vous devez remettre le formulaire à la personne que vous avez autorisée à récupérer vos biens. Nous pouvons vous communiquer les numéros de téléphone des agents chargés des biens au NYPD si vous ne connaissez pas votre numéro de réception.

### **Avez-vous besoin d'un acte de naissance ?**

Nous vous aidons à obtenir des actes de naissance sans frais à New York. Si vous êtes nés ailleurs dans l'État de New York ou dans un autre État, nous pouvons vous fournir le formulaire de demande, mais nous ne pouvons pas demander de certificat sans frais. Pour les demandeurs de New York, votre conseiller peut vous remettre le formulaire de demande que vous devrez remplir et faire certifier à la bibliothèque juridique. Vous devrez ensuite renvoyer le formulaire à votre conseiller.

### **Avez-vous besoin d'une carte de sécurité sociale ?**

Actuellement, nous pouvons vous fournir le formulaire à remplir et à renvoyer par courrier. Nous vous recommandons d'attendre d'être libéré pour obtenir votre carte de sécurité sociale, car la procédure est plus rapide et vous pouvez obtenir votre carte dans les 5 jours suivant votre visite au bâtiment de l'administration de la sécurité sociale.

### **Avez-vous besoin d'une attestation d'incarcération ?**

Un conseiller peut vous fournir une attestation d'incarcération pendant que vous êtes en détention. Après votre libération, vous pouvez contacter le 311 pour obtenir des informations supplémentaires sur la réception d'une lettre du département indiquant la durée de votre détention chez nous.

## FAMILLE

### **Vous avez eu un décès récent dans la famille ?**

Si un membre de votre famille proche décède pendant que vous êtes en détention, votre conseiller peut vous fournir les documents nécessaires pour demander à assister aux funérailles. Les services sociaux n'approuvent pas ces demandes, nous aidons uniquement à les soumettre.

### **Un membre de votre famille proche est-il dans un état critique ?**

Si un membre de votre famille proche se trouve dans un état critique pendant que vous êtes en détention, votre conseiller peut vous fournir les documents nécessaires pour demander à lui rendre visite. Les services sociaux n'approuvent pas ces demandes, nous aidons uniquement à les soumettre.

### **Vous souhaitez vous marier ?**

Votre conseiller peut vous fournir un formulaire de demande de mariage et vous indiquer les étapes à suivre pour traiter votre demande. Votre fiancé(e) devra prendre rendez-vous pour une visite virtuelle avec le greffier municipal sur Project Cupid afin d'obtenir votre licence. Une fois que vous aurez votre licence, vous devrez trouver un officier qui célébrera votre mariage dans la prison qui vous a été assignée.

### **Vous souhaitez divorcer ?**

Un conseiller ne peut pas aider dans le cadre d'un divorce, car il s'agit d'une question juridique civile. Pour toute question supplémentaire concernant la loi ou la manière d'entamer une procédure de divorce, veuillez vous adresser à un coordinateur juridique à la bibliothèque juridique.

### **Vous avez un dossier ACS (Administration des services à l'enfance) en cours et avez besoin d'aide ?**

Si vous savez que vous avez une audience prochaine devant le tribunal des affaires familiales, veuillez appeler votre assistant social ACS et lui demander de contacter le tribunal afin qu'il envoie une ordonnance de présentation ou une ordonnance téléphonique au bureau général de votre prison. Une fois que nous avons reçu l'ordonnance par téléphone, nous pouvons vous aider dans notre bureau des services sociaux.

### **Souhaitez-vous en savoir plus sur les visites CHIPP (Programme pour les enfants de parents incarcérés) avec vos enfants ?**

Si vous avez un dossier ACS actif, un conseiller peut vous orienter vers le programme CHIPP et vous remettre une brochure présentant des informations détaillées sur le programme. Les visites ont lieu jusqu'à deux fois par mois, le mardi.

### **Avez-vous d'autres questions concernant les visites avec vos enfants ?**

Si vous n'avez pas de dossier ACS en cours mais que vous craignez de ne pas pouvoir voir vos enfants pendant votre incarcération, et que cela ne peut être résolu par la communication avec votre famille ou vos proches, vous pouvez déposer une requête concernant les droits de garde et de visite. Veuillez vous rendre à la bibliothèque juridique pour en savoir plus sur la manière de déposer une requête auprès des tribunaux.

## SANTÉ

### **Vous êtes sur le point de sortir et vous avez besoin de parler à un médecin ou à un professionnel de la santé mentale ?**

La planification de sortie par les Services de santé correctionnelle (Correctional Health Services, CHS) se fait normalement à l'approche de votre date de sortie pour discuter de la planification de sortie. Un conseiller ou un responsable de votre unité peut remplir une demande d'orientation vers un professionnel de santé mentale si nécessaire.

### **Avez-vous besoin de consulter un professionnel de la santé mentale ?**

Si vous avez besoin de consulter un professionnel de la santé mentale pour quelque raison que ce soit, un conseiller ou l'agent de votre étage peut vous aider à remplir une demande d'orientation afin que vous puissiez être pris en charge par les services de santé correctionnels (CHS).

## PROGRAMME ET SERVICES

### **Souhaitez-vous vous inscrire à un programme ?**

Un conseiller peut vous remettre une liste des programmes afin que vous puissiez consulter les programmes proposés dans votre prison.

### **Souhaitez-vous changer de religion ?**

Un conseiller ne peut pas changer votre religion. Vous devrez vous adresser à l'aumônier de votre prison ou remplir un formulaire de réclamation pour demander de l'aide.

### **Souhaitez-vous vous inscrire à un programme éducatif ?**

Avez-vous entre 18 et 21 ans ? Si oui, un conseiller prendra votre nom et le transmettra à un spécialiste de l'éducation afin que vous puissiez vous inscrire dans une école du Ministère de l'éducation (Department of Education, DOE). Si vous avez plus de 22 ans, nous pouvons tout de même vous orienter vers une école, mais nous ne pouvons pas garantir qu'il y aura un cours disponible dans votre prison. Vous pouvez consulter votre tablette pour trouver du matériel pédagogique.

### **Souhaitez-vous déposer une réclamation ?**

Des formulaires vierges sont disponibles dans votre logement et à la bibliothèque juridique. Les coordinateurs chargés des réclamations visitent la prison au moins deux fois par semaine pour récupérer et distribuer les formulaires. Une fois votre formulaire rempli, vous pouvez le remettre directement au coordinateur des réclamations ou le déposer dans une boîte prévue à cet effet (si cette option est disponible). Vous pouvez aussi appeler le 311.

## ASSISTANCE JURIDIQUE

### **Avez-vous besoin d'une assistance juridique ?**

Vous pouvez contacter votre avocat pour obtenir des conseils sur les questions juridiques que vous vous posez. Vous pouvez également vous rendre à la bibliothèque juridique si vous avez besoin de conseils sur des questions juridiques.

### **Êtes-vous représenté par l'aide juridique et avez-vous besoin de parler à votre avocat ?**

Dans chaque prison, un assistant juridique de la Legal Aid Society est affecté à votre dossier et peut vous aider à contacter votre avocat. Nous pouvons vous communiquer le numéro d'urgence de la Legal Aid Society afin que vous puissiez contacter directement cette équipe : 212-577-3530

### **Souhaitez-vous obtenir une version imprimée de votre page Webcrim ?**

Votre conseiller ou un coordinateur juridique peut vous aider à obtenir une copie imprimée de votre page Webcrim. « Webcrim » est un site Web public qui fournit des informations sur les affaires pénales dont les dates d'audience sont prévues à New York.

### **Vous vous interrogez sur le statut de votre demande de libération conditionnelle ?**

Selon votre situation, un conseiller peut contacter le service des libérations conditionnelles et le centre judiciaire de Rikers Island (Rikers Island Judicial Center, RIJC) en votre nom. Votre conseiller pourra peut-être vous indiquer la date de votre prochaine audience pour la libération conditionnelle ou le statut de la levée de votre mandat d'arrêt.

### **Vous représentez-vous vous-même (statut pro-se) et avez-vous besoin d'assistance pour votre dossier ?**

Nous devrons confirmer votre statut Pro-se. Une fois confirmés, les services sociaux peuvent vous aider à passer des appels téléphoniques selon un horaire convenu entre vous et la direction. Les coordinateurs de la bibliothèque juridique peuvent vous aider pour toutes les autres questions juridiques ou tous les documents dont vous pourriez avoir besoin.

## TÉLÉPHONE

### **Avez-vous un appel téléphonique obligatoire lié à une convocation au tribunal prévu prochainement ?**

Votre conseiller n'intervient que dans le cadre des appels ordonnés par le tribunal sur instruction de la direction. Le tribunal lui-même ou votre avocat devra fournir au ministère votre ordonnance de production par téléphone. La prison désigne alors un conseiller pour vous aider.

### **Y a-t-il un coaccusé en détention avec lequel vous souhaitez parler ?**

Votre conseiller peut vous aider. La première étape consiste à vérifier que vos numéros d'acte d'accusation correspondent. La prochaine étape de ce processus consiste à obtenir l'accord des deux avocats pour que vous et votre coaccusé puissiez vous parler. Une fois votre demande approuvée, votre conseiller travaillera avec le commandement pour obtenir l'autorisation de l'établissement, puis organisera une visite vidéo.

### **Avez-vous besoin d'assistance téléphonique en raison d'une déficience auditive ?**

Nous travaillerons avec vous pour soumettre une demande d'aménagement raisonnable (Reasonable Accommodation, RA) afin d'accéder à des téléphones TTY et/ou à des appareils de service de relais vidéo (Video Relay Service, VRS). Une fois votre statut RA confirmé, vous pouvez accéder à ces machines par l'intermédiaire des services sociaux ou du responsable de service.

### **Y a-t-il un autre type d'appel que vous souhaitez passer ?**

Nous ne serons pas en mesure de vous aider à passer des appels personnels depuis nos bureaux. Vous pouvez passer ces appels depuis votre logement ou via votre tablette. S'il s'agit d'un autre type d'appel, par exemple vers un consulat international qui ne peut être effectué depuis votre lieu de résidence, veuillez vous adresser à votre conseiller pour obtenir des conseils supplémentaires.

## RÉINTÉGRATION ET SORTIE

### **Vous avez des questions sur la caution ?**

Un capitaine peut vous aider pour toute demande de cautionnement personnel que vous pourriez avoir. Il vous aidera à vous rendre au guichet d'accueil pour utiliser un kiosque qui vous permettra de verser votre caution en espèces à l'aide de votre compte cantine ou de votre carte de débit. Nous vous recommandons de consulter votre avocat ou de vous rendre dans une bibliothèque juridique pour en savoir plus sur les cautions judiciaires.

### **Vous allez bientôt être libéré et vous souhaitez obtenir des informations sur le programme ?**

Nous pouvons vous fournir une brochure de Beyond the Bridge et du Community Justice Network contenant des informations sur les programmes communautaires. Un conseiller peut également noter votre nom et votre numéro de dossier afin de vous orienter vers un prestataire communautaire qui pourra établir avec vous un plan de transition.

### **Aurez-vous besoin d'un logement lorsque vous sortirez ?**

Nous transmettrons votre nom et vos coordonnées à un prestataire communautaire qui sera en mesure de mieux vous orienter vers les ressources disponibles auprès de différentes agences en matière de logement. Selon votre situation, un planificateur de sortie en santé mentale peut également vous aider à faire une demande de logement.

### **Vous inquiétez-vous de vous faire couper les cheveux en prison dans le nord de l'État ?**

Vous pouvez vous rendre à la bibliothèque juridique pour obtenir les documents nécessaires pour une demande de coupe de cheveux. Vous devrez remplir les documents, les faire certifier par un coordinateur juridique à la bibliothèque juridique, les envoyer à votre avocat et demander à celui-ci de déposer la requête auprès du tribunal. Cela doit avoir lieu avant le prononcé de la peine.

## AUTRES RESSOURCES

### **Avez-vous simplement besoin de quelqu'un à qui parler ?**

Les conseillers correctionnels ou les « services sociaux » visitent chaque unité d'habitation au moins une fois par semaine, et jusqu'à cinq fois par semaine. N'hésitez pas à leur demander conseil lorsqu'ils sont dans le service ou à leur proposer de prendre rendez-vous pour leur prochaine visite dans le service, en particulier si vous avez besoin d'aide sur un sujet précis. Ils peuvent préparer des documents sur le sujet et vous les apporter.

### **Vous recherchez un soutien LGBTQIA+ ?**

Votre conseiller pourra peut-être vous aider en vous orientant vers certains services ou ressources en fonction de vos besoins ou de votre demande. Ils peuvent vous fournir des informations sur le fonds de cautionnement LGBTQ+.

# RESSOURCES ADDITIONNELLES

**Demandez à votre conseiller :**

## **UNE LISTE DES PROGRAMMES**

Description des programmes disponibles dans votre prison

## **BROCHURE BEYOND THE BRIDGE**

Aperçu des prestataires de services de réinsertion dans la communauté

## **LIVRE DES CONNEXIONS**

Guide complet de tous les services d'aide à la réinsertion à New York

## **DÉPLIANT DE L'UNITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS**

Êtes-vous un ancien combattant ? Votre conseiller peut vous procurer un dépliant qui vous renseignera sur l'unité des anciens combattants et les avantages sociaux offerts.

Ils peuvent également vous orienter vers l'unité pour vous y inscrire.

## **VOUS ALLEZ DANS LE NORD DE L'ÉTAT ?**

Nous pouvons vous fournir des informations générales sur ce à quoi vous attendre si vous allez dans le nord de l'État et sur les programmes qui pourraient être disponibles pour vous.

**Avez-vous d'autres questions qui n'ont pas trouvé de réponse ici ?**

**Parlez-en à votre conseiller des services sociaux lors de sa prochaine visite dans votre unité.**

Appelez notre service d'assistance téléphonique +  
Laissez un message vocal avec vos coordonnées si  
vous n'avez pas encore rencontré votre conseiller et  
que vous avez une question #1011